



Journée « Portes ouvertes » à la Cour de justice de l'Union européenne

Fête de l'Europe

Le 9 mai 1950, Robert Schuman présentait sa proposition relative à la création d'une « solidarité de fait » dans le domaine de la production franco-allemande de charbon et d'acier, lançant ainsi les germes d'une nouvelle organisation de l'Europe. Cette proposition, connue sous le nom de « déclaration Schuman », est considérée comme l'acte de naissance de l'Union européenne.

Le 9 mai est aujourd'hui célébré comme la « Journée de l'Europe » par les 27 États membres. Tout comme le drapeau, l'hymne, la devise et la monnaie unique (l'euro), cette journée identifie l'Union européenne en tant qu'entité politique. À cette occasion, des activités sont organisées dans tous les 27 pays de l'Union.

Dans le cadre de la fête de l'Europe, la Cour de justice ouvrira ses portes au grand public le samedi 7 mai, de 14 heures à 18 heures. Au cours de cette journée, les intéressés pourront visiter les bâtiments de l'institution et auront également la possibilité d'en découvrir les coulisses. Bien que la Cour soit ouverte aux visiteurs toute l'année, cette occasion permettra aux citoyens d'avoir accès à des espaces symboliques comme, par exemple, la Grande salle des délibérés qui offre une vue spectaculaire sur la ville de Luxembourg.

Les visites des bâtiments, individuelles ou en groupe, suivront un parcours spécialement conçu pour expliquer le fonctionnement de la justice européenne. Des visites guidées seront organisées en continu ou sur demande dans les langues officielles de l'Union.

À noter que le parking souterrain de la Cour (entrée depuis la rue Charles Léon Hammes) sera mis à la disposition des visiteurs pendant la durée de l'événement.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la page « [Journée de l'Europe](#) » de notre site CURIA.

Document non officiel à l'usage des médias, qui n'engage pas la Cour de justice.

Contact presse: Marie-Christine Lecerf ☎ (+352) 4303 3205